

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-724 DU 28 NOVEMBRE 2005

chargeant Monsieur Frédéric DOHOU, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles, de l'intérim de Monsieur Fatiou AKPLOGAN, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, pour compter du mardi 22 novembre 2005.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le Décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

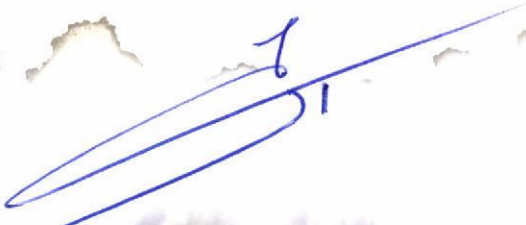
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du mardi 22 novembre 2005, Monsieur Frédéric DOHOU, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles est chargé de l'intérim du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Monsieur Fatiou AKPLOGAN, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 novembre 2005

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - MAEP 2 - MCPTN 2
AUTRES MINISTRES 19 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - JORB 1.